



Commune de Gilly
Municipalité

**Formulaire de demande de subvention pour la destruction
de nids de frelons asiatiques situés sur des parcelles privées
dans le périmètre du territoire de la Commune de Gilly**

☐ Nid primaire, maximum Fr. 100.-

☐ Nid secondaire, maximum Fr. 700.-

**La destruction du nid doit être exécutée par une entreprise
spécialisée ou par un apiculteur formé.**

Coordonnées

Nom, Prénom	
Adresse	
NPA et lieu	
Téléphone	
E-mail	

Versement de l'aide financière

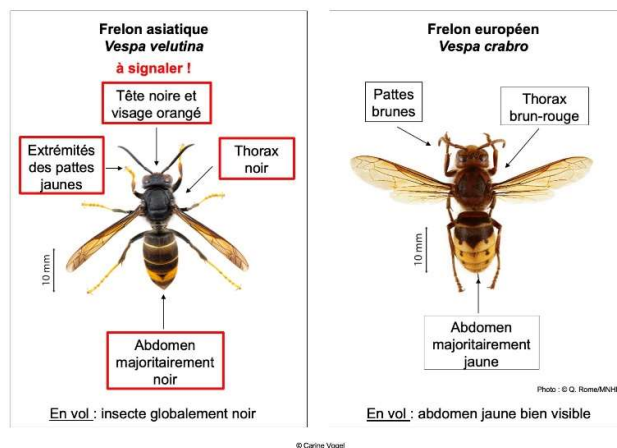
Titulaire du compte	
Nom de l'institution bancaire et adresse	
IBAN	

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

- ☐ Copie de la facture
- ☐ Photos du nid avant et après



Commune de Gilly Municipalité



Comment reconnaître un nid de frelon asiatique ?



En début d'année (de février à juin), les reines fécondées de l'année précédente, les fondatrices, construisent ce que l'on appelle un **nid primaire**. Ces nids sont de la taille d'une balle de golf, et peuvent aller jusqu'à la taille d'un ballon de foot. Ils se trouvent le plus souvent sous les gouttières, dans les abris de jardins, les coffrets de stores, les composteurs, les arbres creux, haies et massifs. Ils peuvent être repérés par des aller-retours d'insectes à un point fixe.



Durant l'été et l'automne, on peut observer les **nids secondaires**. Ces nids, en forme de poire, peuvent atteindre une taille de 80 cm de diamètre. Ils contiennent des centaines, voire des milliers de frelons. Ils sont le plus souvent situés dans les arbres, en hauteur et caché par les feuilles. En recherche de protéines pour nourrir les larves, les ouvrières vont prélever dans leur environnement des insectes (mouche, guêpes, bourdons...) et notamment les abeilles des ruchers. Les nids ne sont pas réutilisés d'une année sur l'autre ! Pour bien analyser le danger, il est important de repérer si le nid est actif. Enfin, pour ne pas confondre avec des nids d'autres insectes, sachez que le nid de frelon asiatique a son ouverture sur le côté.

Que faire en cas de découverte d'un insecte ou d'un nid ?

1. Photographiez ou filmez l'insecte, le nid et toute autre découverte suspecte. Au moins un individu doit être clairement visible sur votre matériel. Ne vous approchez pas à moins de 5 m d'un nid et évitez de le secouer.
2. Notez la date, l'heure, le lieu et l'environnement (par ex. ruches, forêt) de la découverte.
3. Annoncez le cas suspect via la plateforme suisse d'annonce pour le frelon asiatique : **frelonasiatique.ch**.
Indications nécessaires de la personne signalant le cas : nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone.